



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5484</b>	De <b>M. Paul Christophe</b> ( UDI, Agir et Indépendants - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports		<b>Ministère attributaire</b> > Sports
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Tribunes debout	<b>Analyse</b> > Tribunes debout.
Question publiée au JO le : <b>13/02/2018</b>		

### Texte de la question

M. Paul Christophe interroge Mme la ministre des sports sur l'expérimentation de « tribunes debout » dans les stades de football français. Depuis le drame de Furiani, le 5 mai 1992, les tribunes debout ont été interdites par le code du sport. Pourtant, dans les faits, plusieurs clubs sportifs voient certains de leurs supporters en station debout durant l'ensemble des rencontres, notamment dans les tribunes dites « populaires ». Cette situation de fait pose plusieurs problèmes de sécurité, qu'a notamment mis en exergue l'indécence du stade de la Licorne à Amiens lors d'une rencontre entre l'équipe de Lille et celle d'Amiens. La configuration des tribunes n'étant pas adaptée, les supporters ne sont en effet pas protégés des phénomènes de compression qui surviennent très régulièrement lors de célébrations et entraînent fatalement des blessures. L'instauration de tribunes debout, conjuguée à la mise en place de dispositifs spéciaux, entérinerait donc une situation de fait et permettrait de concilier sécurité et célébration. En Allemagne, en *Bundesliga*, un stade sur deux est équipé de tribunes debout, qui sont parfaitement compatibles avec les obligations de sécurité du public. Plusieurs clubs français ont déjà fait part de leur intérêt pour expérimenter le retour des tribunes debout. Ainsi, le 16 septembre 2017, le Football club Sochaux-Montbéliard a retiré 600 sièges pour permettre aux spectateurs de regarder le match debout. De même, le Racing club de Lens a lancé une étude de faisabilité concernant la tribune Marek du stade Bollaert qui comporte environ 6 000 places. La Ligue de football professionnel semble par ailleurs favorable à l'expérimentation, sous réserve que toutes les conditions de sécurité soient réunies, avec notamment la mise en place de dispositifs anti-déferlement. Face à cette demande des associations de supporters et de plusieurs clubs de football, il souhaiterait savoir si le ministère envisage, pour la saison prochaine, d'expérimenter dans certains stades le retour de tribunes debout.